

## ► Cotisation adhésion à la section équine

### Cotisation annuelle section équine :

- |                              |         |
|------------------------------|---------|
| ■ Forfait par détenteur      | 15,00 € |
| ■ Par équidé de plus d'un an | 7,00 €  |

## ► Cotisation mutuelle équarrissage

### Par an et par équidé de plus d'un an :

- |                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| ■ Tarif adhérent section équine     | 10,00 € |
| ■ Tarif non-adhérent section équine | 15,00 € |

**Le remboursement des frais d'analyse**, de vaccination ou d'équarrissage se fait sur présentation de la facture acquittée.



la CREUSE  
le Département



### Contact :

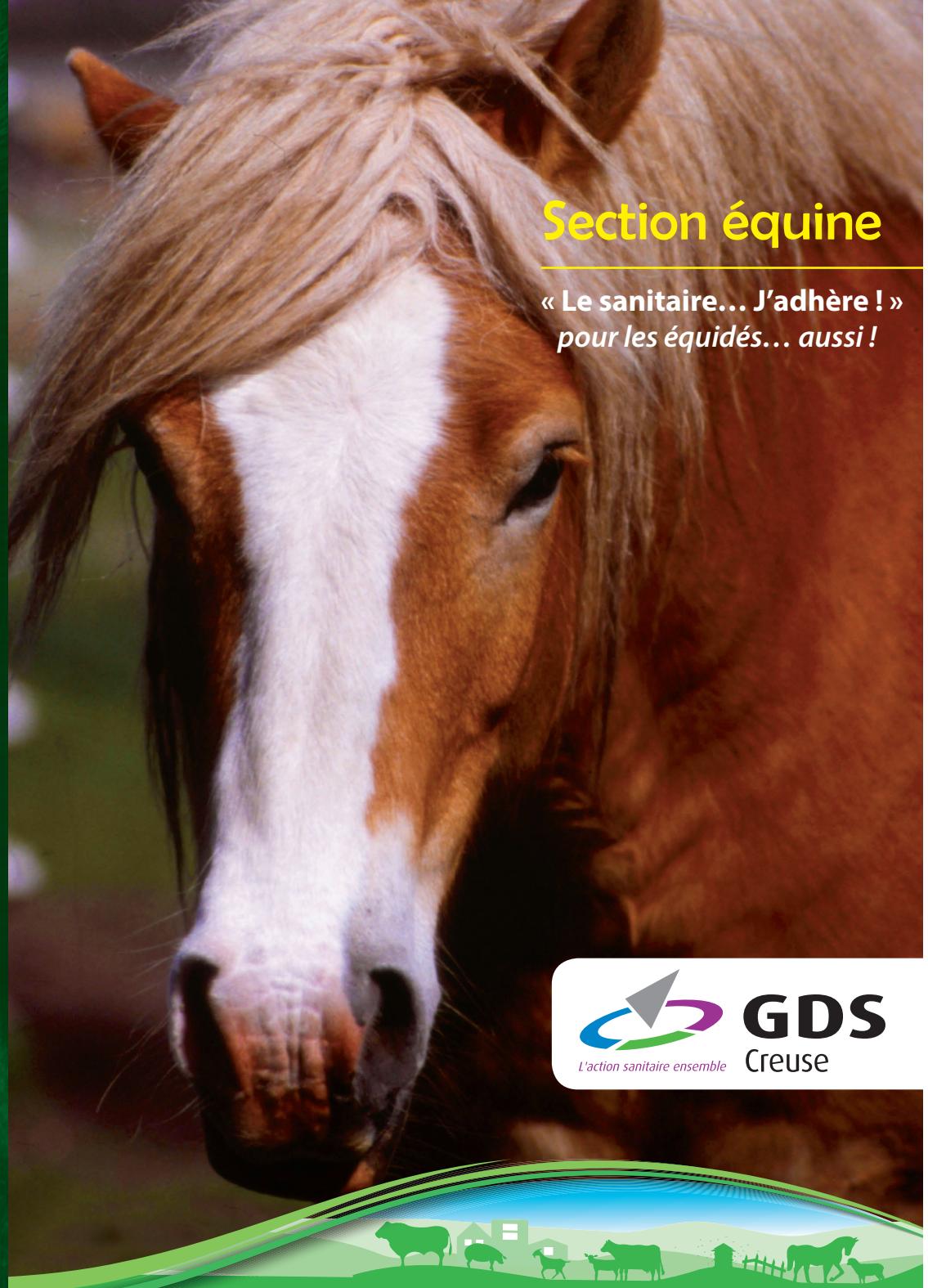
#### GDS Creuse

26 rue Alexandre GUILLON  
23000 GUÉRET  
Tél. 05 55 52 53 86  
E-mail : [gds23@reseaugds.com](mailto:gds23@reseaugds.com)

crédits photos : ©Freepix - GDS Creuse.

## Section équine

« Le sanitaire... J'adhère ! »  
pour les équidés... aussi !





GDS Creuse, c'est plus de 60 ans de mutualisme au service du sanitaire et du bien-être animal, en collaboration avec les vétérinaires.

## Adhérer à la section équine

### ► C'est bénéficier de l'aide aux analyses :

#### ■ AVE - AIE – Métrite contagieuse équine

Connaître le statut de ses reproducteurs afin de :

- Protéger son troupeau
- Protéger les étalons utilisés

#### ■ Avortements

Repérer la participation d'agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) à l'aide d'analyses ciblées.

#### ■ Parasitisme

Poser un diagnostic parasitaire est indispensable à la bonne gestion du parasitisme et à la prévention de l'apparition de résistances, en concertation avec votre vétérinaire.

#### ■ Remboursement de 50 % des frais d'analyse au LDA

### ► C'est bénéficier de l'aide à la vaccination grippe :

La vaccination grippe est obligatoire pour les rassemblements en Creuse et pour les chevaux bretons. **Remboursement de 8 euros** sur la vaccination grippe, par an et par animal cotisant.

**Vous détenez au moins 1 équidé...  
...vous êtes concerné !**

**Pour tout détenteur d'équidé**

### ► La mutuelle équarrissage :

A la douleur de la perte d'un cheval est souvent associée la surprise de devoir payer plusieurs centaines d'euros pour le faire enlever.

Cotiser à la mutuelle équarrissage, c'est bénéficier d'un accompagnement administratif le jour du décès de votre équidé et du **remboursement total des frais d'équarrissage**, le tout pour un montant annuel modéré, avec une franchise d'un mois.

Tous les équidés de plus d'un an au premier janvier de l'année en cours doivent cotiser, les numéros SIRE étant enregistrés au GDS. Les poulains de l'année sont pris en charge par l'adhésion de leur mère.

